

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le

Réserve
au
Moniteur
belge



17144772

04 OCT. 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0811.649.379

Dénomination

(en entier) : **1950**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : AVENUE DES KLAUWAERTS 35, 1050 IXLLES

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Extrait du PV de l'AGE du 14/06/2017

L'assemblée des actionnaires réunie ce jour décide de transférer avec effet au 1er septembre 2017 le siège social à 1050 Bruxelles, 18 Place Flagey et par conséquent décide de modifier l'article 2 des statuts pour le remplacer par le texte suivant : « Son siège social est établi à 1050 Bruxelles, 18 Place Flagey ».

L'ancien siège social est supprimé.

L'assemblée a également décidé de conférer tous pouvoirs à Monsieur Benjamin ARIEL représentant la société INTERCOMPTA sprl pour signer et déposer la publication au Moniteur ainsi que la déclaration d'immatriculation, de modification, de radiation auprès d'un guichet d'entreprise de la Banque carrefour des entreprises.

Pour extrait analytique conforme,

Benjamin ARIEL
MANDATAIRE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature